

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00142 Numéro SIREN : 304 044 241 Nom ou dénomination : GRANDJEAN SARL
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt 10570

SARL GRANDJEAN SARL

LES FOSSES

37290 TOURNON ST PIERRE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Grandjean", written over a horizontal line.

COMPTES ANNUELS

AGC VAL DE LOIRE
4 ROUTE DU GRAND PRESSIGNY

37290 PREUILLY SUR CLAISE
02 47 94 78 90

Désignation de l'entreprise		SARL GRANDJEAN SARL				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		LES FOSSES				37290 TOURNON ST PIERRE		
Numéro SIRET *		3 0 4 0 4 4 2 4 1 0 0 0 2 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	178 910	030	107 804	71 106	71 568	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	178 910	048	107 804	71 106	71 568	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 056	052		1 056		
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	25 346	074		25 346	25 346
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 592	086		2 592	339	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	28 994	098		28 994	25 685	
	Total général (I+II)	110	207 904	112	107 804	100 100	97 252	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	15 702	15 702		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	1 115	1 115		
	Réserves réglementées *	130		130	257 513	257 513		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134		134	(223 449)	(212 359)		
	Résultat de l'exercice	136		136	(13 867)	(11 090)		
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	37 015	50 881		
	Provisions pour risques et charges	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	891	877		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	62 194	172	62 194	45 494		
	Produits constatés d'avance	174		174				
	Total III	176		176	63 086	46 371		
Total général (I + II + III)				180	100 100	97 252		
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SARL GRANDJEAN SARL****A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le								Exercice N-1 clos le								Néant	*
		13	1	1	2	2	0	1	8	13	1	1	2	2	0	1	7		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									210									
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires						215									
		services *								217									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *									222									
	Subventions d'exploitation reçues									224									
	Autres produits									226									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									230								0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									232								0	
	Variation de stock (marchandises) *									234									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									236									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									238								1 320	2 026
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :		- mobilier		- immobilier				240								(1 056)	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *								242								7 605	6 161
	Rémunérations du personnel *									244								5 536	2 392
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									250									
	Dotations aux amortissements *									252									
	Dotations aux provisions									254								462	510
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *								256									
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								262									
Total des charges d'exploitation (II)										264								13 867	11 090
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270								(13 867)	(11 090)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									280									
	Produits exceptionnels									290									
	Charges financières									294									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)								300									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)								347									
	Impôts sur les bénéfices *									348									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										306									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									310								(13 867)	(11 090)
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									312									
	Provisions non déductibles *									316									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									318									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés									322									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									324									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									330									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									247									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									248									
	Entreprise nouvelle (44. series)									249									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series A)									251									
	Déduction ZFA (44. series A)									255									
	Jeune entreprise innovante (44. series A)									257									
	Investissements outre-mer									259									
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"									261									
										263									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										264									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									352									
	Déficits antérieurs reportables : *									356									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										360									
										370									

SARL « GRANDJEAN SARL »

Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros

Siège social : Domaine de la Balastière

Les Fosses

37290 TOURNON ST PIERRE

304 044 241 RCS TOURS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juin, à 16h00,

Les associés de la société GRANDJEAN SARL, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, divisé en 1000 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Domaine de la Balastière, Les Fosses 37290 TOURNON ST PIERRE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Claude GRANDJEAN,

- titulaire de 137 parts sociales en pleine propriété

Indivision ROBIN/GRANDJEAN, composée de Monsieur Christian GRANDJEAN et de Monsieur Claude GRANDJEAN

- titulaire de 726 parts sociales en pleine propriété

Monsieur Christian GRANDJEAN,

- titulaire de 137 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude GRANDJEAN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion établi par la gérance,
 - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 13 866,82 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-13 866,82 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur déficitaire	-223 448,83 euros
Solde	----- - 237 315,65 euros
Affecté en totalité au compte "report à nouveau" .	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 37 014,56 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Claude GRANDJEAN



**Indivision ROBIN/GRANDJEAN
Représentée par Christian GRANDJEAN**



Monsieur Christian GRANDJEAN

